

► **ESTIMEZ LE MONTANT D'AIDE POUR VOTRE PROJET**

Le taux d'aide peut aller jusqu'à 40% pour les projets et/ou entreprises relevant de l'une ou plusieurs de ces catégories (ci-après « projets et/ou entreprises relevant de catégories particulières ») :

- les projets issus de l'appel à manifestation d'intérêt « Filières à bas niveau d'impact » en partenariat avec les Agences de l'Eau (AMI Filières BNI) ;
- les entreprises qui utilisent, pour leurs matières premières principales, des produits issus à plus de 25% des territoires du Grand Est, des Hauts de France, de Bourgogne-Franche Comté et d'Île-de-France ;
- les entreprises certifiées HVE 3 ;
- les entreprises ayant des produits sous signes officiels de la qualité et de l'origine (agriculture biologique, AOP, IGP, AOC, STG, Label Rouge) ;
- les entreprises sous label « Bleu Blanc Cœur » ;
- les projets concernant les protéines alternatives ou de nouvelles valorisations de la matière première et des coproduits dans une logique d'impulsion et de structuration de filières de valorisation de productions agricoles locales ;
- les brasseries participantes à l'opération « Transition environnementale des brasseries ».

Pour tous les autres projets, le taux maximal est de :

- 20% pour les PME ;
- 10% pour les grandes entreprises.

Cette répartition est synthétisée dans le tableau ci-après :

		TPE et PME dont les produits transformés font partie de l'annexe 1 du TFUE	TPE et PME dont les produits transformés ne font pas partie de l'annexe 1 du TFUE	Grandes entreprises dont les produits transformés font partie de l'annexe 1 du TFUE	Grandes entreprises dont les produits transformés ne font pas partie de l'annexe 1 du TFUE
Projets et/ou entreprises relevant de catégories particulières (énumérées ci-dessus)	Taux d'aide	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 35%	Jusqu'à 40%	Ces entreprises ne sont pas aidées par ce dispositif.
	Plafond d'aide	800 000 €			
	Plancher de dépenses	50 000 € HT			
Autres projets dont le montant de dépenses éligibles est inférieur à 300 000 € HT	Taux d'aide	20%	Jusqu'à 20%	10%	
	Plafond d'aide	60 000 €			
	Plancher de dépenses	50 000 € HT			